



Arnaque sur le site internet euroteam

Par Visiteur

J'ai été victime d'une arnaque avec euroteam.net. J'ai commandé et payé 7 places pour le concert de Rihanna le 17-04-2010 au Sportpaleis à Anvers et ce, pour la somme de 660 euros, j'ai reçu un mail de confirmation de la part d'euroteam et un numéro de commande, les places devaient nous être livrées à domicile. Deux semaines avant le concert, devant notre inquiétude à ne pas avoir nos tickets, euroteam nous a donné les coordonnées d'une personne de contact à qui nous pouvions nous adresser en cas de questions, le lendemain nous avons reçu un mail qui nous demandait de donner les coordonnées d'une adresse à Anvers (lieu du concert) où nos places nous seraient livrées, nous avons réservé trois chambres à l'hôtel Campanile à Anvers et avons communiqué l'adresse. Nous avons téléphoné à la personne de contact qui nous a assuré que nous aurions nos places. L'hôtel n'a jamais eu nos places et notre personne de contact nous a assuré que les places seraient livrées devant la salle de concert une heure avant le concert. Nous nous y sommes rendus sans jamais rien avoir reçu. Nous avons alors téléphoné et on nous a proposé moyennant une somme minimale des places en catégorie C alors que nous avons payé et commandé des catégories A. De retour bredouille à notre domicile, nous avons rempli un formulaire de réclamations car nous étions en ordre dans toutes leurs conditions (nous avons donné une adresse sur place et étions présent une heure avant le concert) euroteam nous a envoyé un mail en affirmant qu'ils allaient nous rembourser et à ce jour nous n'avons toujours rien reçu

...Nous avons gardé tous les mails et avons conservé la preuve de paiement. Y a-t'il un moyen afin de réclamer un remboursement de la part d'euroteam puisque nous n'avons jamais obtenu ces places et qu'euroteam nous a mailé en s'excusant et affirmant qu'ils allaient nous rembourser? que devons nous faire sachant que nous avons déjà rempli leur formulaire de réclamation et nous avons écrit via recommandé avec accusé de réception sans aucune réaction de leur part? D'avance un grand merci pour votre réponse

;

Par Visiteur

Chère madame,

Nous avons alors téléphoné et on nous a proposé moyennant une somme minimale des places en catégorie C alors que nous avons payé et commandé des catégories A. De retour bredouille à notre domicile, nous avons rempli un formulaire de réclamations car nous étions en ordre dans toutes leurs conditions (nous avons donné une adresse sur place et étions présent une heure avant le concert) euroteam nous a envoyé un mail en affirmant qu'ils allaient nous rembourser et à ce jour nous n'avons toujours rien reçu

...Nous avons gardé tous les mails et avons conservé la preuve de paiement. Y a-t'il un moyen afin de réclamer un remboursement de la part d'euroteam puisque nous n'avons jamais obtenu ces places et qu'euroteam nous a mailé en s'excusant et affirmant qu'ils allaient nous rembourser? que devons nous faire sachant que nous avons déjà rempli leur formulaire de réclamation et nous avons écrit via recommandé avec accusé de réception sans aucune réaction de leur part? D'avance un grand merci pour votre réponse

Depuis combien de temps Euroteam s'est engagée à vous rembourser vos dommages?

Très cordialement.

Par Visiteur

Je vous copie le mail daté du 26 avril dans lequel ils nous signalent qu'ils vont rembourser d'ici 4 semaines...
Un tout grand merci

Par Visiteur

Chère madame,

Je vous copie le mail daté du 26 avril dans lequel ils nous signalent qu'ils vont rembourser d'ici 4 semaines...
Un tout grand merci

Oui effectivement, Euroteam est clairement en tord et sa responsabilité contractuelle peut être engagée sur le fondement des articles 1134 et 1147 du Code civil. Le gros problème maintenant réside dans le fait que Euroteam est basé en Norvège et ne possède aucun établissement stable en France.

Cela rend toute action judiciaire quasiment illusoire. En effet, il faudrait saisir une juridiction française (le juge de proximité de votre domicile par exemple), attendre patiemment une décision, puis faire transcrire le juge en Norvège pour en confier l'exécution à un officier public norvégien. Vous comprenez malheureusement que j'ai bien peur, s'il s'agit bien d'une arnaque que vous ne puissiez pas faire grand chose.

En attendant, vous pouvez bien évidemment saisir la DGCCRF d'une plainte à l'encontre d'Euroteam. Peut être engageront-ils une action.

Très cordialement.